

EB24.R7

Composition du Comité des Arriérés de Contributions au titre de l'Office international d'Hygiène publique

Le Conseil exécutif

1. NOMME le D^r A. O. Abu Shamma et le D^r J. Muñoz Puglisevich (suppléé par le D^r C. Gordillo-Zuleta à la vingt-quatrième session du Conseil) membres du Comité des Arriérés de Contributions au titre de l'Office international d'Hygiène publique pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du D^r Gholam Farugk qui fait déjà partie de ce comité; et
2. DÉCIDE que, au cas où l'un des membres de ce comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit comité.

Deuxième séance, 1^{er} juin 1959